

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LACAPELLE VIESCAMP - Commune

Séance du jeudi 05 septembre 2024
Délibération N° DE_033_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	9	12
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENGE, Jacqueline BOULANGÉ, Caroline BARRAL-AURATUS

Représentés : Aurore LEFEBVRE représentée par Caroline BARRAL-AURATUS, Jérémy LABRUNIE représenté par Patrick EVEILLARD, Alain PEYROU représenté par Jacqueline BOULANGÉ

Absent et Excusé : Serge POTEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarifs du service communal de la garderie 2024-2025.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les tarifs du service communal de la garderie pour l'année 2023/2024 arrêtés par délibération DE_2023_35 du 06 juillet 2023 :

- 1,50 euro pour le 1er enfant
- 1,20 euro pour le 2ème enfant
- 0,60 euro pour le 3ème enfant.

Mme le Maire vous propose de les maintenir pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

- 1,50 euro pour le 1er enfant
- 1,20 euro pour le 2ème enfant
- 0,60 euro pour le 3ème enfant.

Mme le Maire propose de valider le règlement intérieur de la garderie. (*Règlement en annexe*)

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité la proposition susvisée pour les tarifs ainsi que le règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Maryline MONTEILLET
Président de séance



Annelise MICHEL-GAGNAIRE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 06/09/2024
Date de reception de l'AR: 06/09/2024

015-211500889-DE_033_2024-DE
A G E D I